



**RAPPORT ANNUEL SUR LE COMPTE DU CANADA
POUR L'EXERCICE DU GOUVERNEMENT DU CANADA
CLOS LE 31 MARS 2017**

Table des matières

Aperçu	3
Autorisation	3
Gestion des risques	4
Gestion	4
Admissibilité	5
Politique sur le financement concessionnel	5
Divulgence	5
Exercice financier	6
Rapport de gestion	7
États financiers du Compte du Canada	13
Notes afférentes aux états financiers	15
Glossaire de termes financiers	18

Aperçu

En vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations* (la « *Loi* »), le gouvernement du Canada (le « gouvernement » ou l'« État ») peut autoriser le soutien d'opérations qui, en raison des pratiques de gestion des risques d'Exportation et développement Canada (« EDC » ou la « Société »), ne pourraient pas être portées au Compte de la Société, mais qui sont néanmoins dans l'intérêt national. Ces opérations sont appelées « opérations sur le Compte du Canada ». Le gouvernement assume effectivement les risques financiers qui y sont associés en imputant au Trésor tous les fonds nécessaires pour effectuer des opérations. Ces opérations sont toutefois évaluées, conclues et gérées par EDC, et sont structurées de la même manière que les opérations portées au Compte de la Société, en ce que les prêts sont remboursables intégralement et donnent lieu à des intérêts et à des commissions, et que les polices d'assurance sont assorties de primes et de commissions, par exemple. Les opérations sur le Compte du Canada, autres que les opérations d'investissement, peuvent consister en des opérations ou des catégories d'opérations qu'EDC a le pouvoir d'effectuer aux termes de l'article 10 de la *Loi*, y compris les activités facilitées dans toutes les catégories de produits d'EDC (financement, assurance crédit, assurance d'institution financière, assurance et cautionnement de contrats, et assurance risques politiques).

Autorisation

Aux termes de l'article 23 de la *Loi*, le ministre du Commerce international (le « Ministre ») peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser EDC à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels. Les opérations supérieures à 50 millions de dollars ou de nature délicate doivent d'abord être soumises au Cabinet pour une approbation de principe.

Le paragraphe 24(1) de la *Loi* limite à 20 milliards de dollars au total les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs et les montants de principal dus par des emprunteurs au titre du Compte du Canada (voir la rubrique « Position par rapport à la limite prescrite par la *Loi* » de la section Rapport de gestion). Toutes les sommes dont la Société a besoin pour s'acquitter de ses obligations relatives au Compte du Canada lui sont versées par le ministre des Finances, à même le Trésor. Ces fonds sont comptabilisés séparément et n'empiètent pas sur la limite d'emprunt de la Société.

En 2010, le gouvernement du Canada a modifié l'article 23 de la *Loi* pour préciser l'autorisation accordée à EDC d'effectuer, au nom du gouvernement et de la même manière qu'EDC gère le Compte de la Société, une restructuration de la dette relative aux opérations sur le Compte du Canada.

Gestion des risques

EDC fournit des services financiers qui permettent aux exportateurs et aux investisseurs canadiens de gérer les risques auxquels ils sont exposés sur les marchés mondiaux. Ce faisant, elle assume elle-même des risques, qu'elle doit gérer prudemment pour assurer sa viabilité financière à long terme. Dans le cas des opérations où un ou plusieurs de ces risques (notamment le risque pays, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et la taille de l'opération) sont considérés comme trop élevés pour la capacité de risque de la Société et incompatibles avec son impératif de viabilité financière à long terme, le gouvernement peut autoriser EDC à effectuer l'opération et assumer lui-même les risques, pourvu que l'opération serve l'intérêt national du Canada. Avant d'autoriser l'opération, le gouvernement se fie à l'évaluation des risques qu'EDC a réalisée. Pour chaque opération, le gouvernement établit, dans son cadre financier, un compte de correction de valeur pour pertes éventuelles. Chaque année, le gouvernement ajuste les comptes de correction de valeur pour tous les risques financiers en fonction des risques inhérents à l'opération (risque pays, cote de crédit, valeur de la garantie, etc.). Conformément aux méthodes comptables du gouvernement, la valeur des prêts, des placements et des avances portés au Compte du Canada est ajustée dans les états financiers du gouvernement au moyen d'un compte de correction de valeur pour pertes de crédit pour que cette valeur se rapproche de la valeur de réalisation nette de ces actifs.

Gestion

Dès les premières étapes d'une opération admissible au Compte du Canada, EDC s'adresse aux ministres pour obtenir une approbation de principe. Cette approbation lui permet d'indiquer à une entreprise qu'une aide est possible, sous réserve de l'autorisation finale du gouvernement. Durant les dernières étapes, lorsque le financement et les paramètres de l'opération ont été établis, EDC demande une autorisation ministérielle en vue de faire une offre ferme ou de conclure une entente.

Après qu'elle a reçu l'autorisation ministérielle, la Société est tenue de coordonner et d'administrer l'opération, notamment de signer les documents juridiques, de demander et de verser des fonds ainsi que de gérer les remboursements. EDC doit tenir des comptes distincts pour les déboursements, les recettes et les recouvrements. Les recettes et les recouvrements doivent être versés au Trésor. Cependant, aux termes de la *Loi*, le ministre des Finances peut autoriser EDC à retenir sur ces recettes et recouvrements certaines sommes pour couvrir les charges et les frais indirects liés à ces opérations (voir la note 6). Le Ministre, avec l'assentiment du ministre des Finances, peut également autoriser EDC à prendre les mesures nécessaires ou souhaitables pour gérer les actifs et les passifs découlant des opérations.

EDC a signé avec Affaires mondiales Canada un protocole d'entente qui établit le mécanisme par lequel EDC présente des demandes de financement au gouvernement et fait des versements au Trésor.

Admissibilité

Les opérations portées au Compte du Canada doivent respecter le mandat d'EDC, qui consiste à soutenir et à développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international. En recourant au Compte du Canada, le gouvernement peut appuyer des opérations qui dépassent la capacité financière ou la capacité de risque d'EDC au titre du Compte de la Société, mais qui sont considérées comme servant l'intérêt national.

Dans la plupart des cas, EDC détermine d'abord si une opération peut être appuyée au moyen du Compte de la Société. Le gouvernement peut demander à EDC de gérer une opération dans le cadre du Compte du Canada, comme il l'avait fait pour appuyer le secteur de l'automobile en 2009.

Les opérations envisagées au titre du Compte du Canada doivent être conformes au mandat d'EDC et respecter les critères d'admissibilité suivants :

- les critères habituels s'appliquant aux prêts ou aux assurances d'EDC (retombées pour le Canada, capacités financières et techniques de l'exportateur, viabilité commerciale et technique du projet, solvabilité de l'emprunteur);
- la volonté générale du gouvernement de prendre en compte le risque pays en question et la solvabilité de l'emprunteur;
- des facteurs liés à l'intérêt national tels que :
 - les coûts et les retombées économiques pour le Canada, y compris la création d'emplois et de revenus découlant de l'opération;
 - l'importance du marché visé pour le Canada;
 - les incidences sur la politique étrangère, notamment les relations bilatérales du Canada avec le pays concerné.

Politique sur le financement concessionnel

Le gouvernement a pour politique de ne plus offrir le financement concessionnel (sans intérêt ou à faible taux ou encore assorti d'une longue période de remboursement) qui était auparavant accordé dans le cadre du Compte du Canada afin d'octroyer des conditions aussi favorables que celles offertes par d'autres pays. Le Canada se réserve toutefois le droit d'offrir des conditions correspondant aux paramètres de l'*Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public de l'Organisation de coopération et de développement économiques* (OCDE) afin de s'assurer, le cas échéant, que les entreprises canadiennes ne sont pas défavorisées parce que d'autres pays offrent de telles conditions.

Divuligation

Les renseignements sur les opérations en cours sont publiés sur le site Web d'EDC (www.edc.ca/divuligation), conformément à la Politique de divulgation de la Société.

Exercice financier

Toutes les données contenues dans le présent rapport sont présentées en fonction de l'exercice financier du gouvernement, qui prend fin le 31 mars. On ne peut donc établir de comparaison directe avec les données du Rapport annuel d'EDC, du Plan d'entreprise et d'autres documents de la Société préparés en fonction de l'année civile.

Rapport de gestion

Faits saillants

Voici les faits saillants des opérations portées au Compte du Canada au cours de l'exercice 2016-2017 :

- Nous avons comptabilisé une reprise de correction de valeur et de provisions pour pertes de crédit de 102 millions de dollars à l'égard des prêts et des garanties de prêts, car les créances relatives à l'Argentine qui avaient été dépréciées sont redevenues productives en 2016-2017.
- EDC a effectué des remises au Trésor (au titre de principal, d'intérêts, de produits tirés de contrats de location, d'indemnités recouvrées et de commissions, déduction faite des charges) totalisant 312 millions de dollars.

Position par rapport à la limite prescrite par la *Loi*

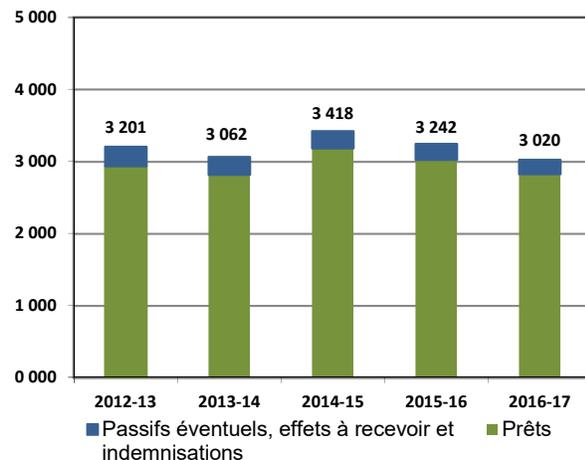
L'article 24 de la *Loi* limite à 20 milliards de dollars au total les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs et le principal impayé des créances de la Société au titre du Compte du Canada. Au 31 mars 2017, la position par rapport à cette limite se chiffrait à 3 020 millions de dollars (3 242 millions au 31 mars 2016). Voici une ventilation de cette position :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2017	31 mars 2016
Prêts		
Concessionnels	654	671
Non concessionnels	2 169	2 352
	2 823	3 023
Passifs éventuels et effets à recevoir		
Garanties de prêts	120	142
Effets à recevoir	67	65
Assurance crédit	10	12
	197	219
Position par rapport à la limite prescrite par la <i>Loi</i>	3 020 \$	3 242 \$

Résumé des cinq derniers exercices

La diminution des positions de 2012 à 2014 résulte surtout des remboursements sur les prêts et des sorties de prêts en 2013-2014. L'augmentation des positions en 2014-2015 découle des nouveaux déboursments sur les prêts assumés au nom de la Commission canadienne du blé, ainsi que de l'écart de change. Pour 2015-2016 et 2016-2017, la diminution de la position par rapport à la limite prescrite par la *Loi* s'explique surtout par les remboursements.

Position du Compte du Canada par rapport à la limite prescrite par la *Loi* - Historique sur cinq ans (en M\$)



Concentration de l'exposition

Le tableau ci-dessous illustre l'exposition par pays, selon l'emplacement géographique des risques au 31 mars 2017.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Prêts concessionnels	Prêts non concessionnels	Garanties de prêts	Effets à recevoir	Assurance crédit	Total	%	Total en 2016	%
Pays									
États-Unis	-	1 880	-	67	-	1 947	64	2 065	64
Chine	416	-	-	-	-	416	14	429	13
Iraq	-	125	-	-	-	125	4	133	4
Roumanie	-	-	120	-	-	120	4	142	4
Argentine	-	111	-	-	-	111	4	135	4
Turquie	93	-	-	-	-	93	3	94	3
Maroc	74	-	-	-	-	74	2	76	3
Autre*	71	53	-	-	10	134	5	168	5
Total	654 \$	2 169 \$	120 \$	67 \$	10 \$	3 020 \$	100	3 242 \$	100

* Comprend 13 pays à l'égard desquels l'exposition varie de 0,04 à 46 millions de dollars.

Exposition par devise

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2017				31 mars 2016			
	Montant	Équivalent en CAD	Taux de change	%	Montant	Équivalent en CAD	Taux de change	%
USD	2 125	2 826	1,3299	94	2 312	3 002	1,2987	93
CAD	194	194	-	6	240	240	-	7
Total		3 020 \$		100		3 242 \$		100

La diminution de l'exposition globale en dollars américains pendant l'exercice est essentiellement attribuable aux remboursements sur des prêts non concessionnels.

Exposition liée aux comptes commerciaux et souverains

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2017			31 mars 2016		
	Prêts commerciaux	Prêts souverains	Total	Prêts commerciaux	Prêts souverains	Total
Prêts :						
Concessionnels	-	654	654	-	671	671
Non concessionnels	1 892	277	2 169	2 030	322	2 352
	1 892	931	2 823	2 030	993	3 023
Passifs éventuels et effets à recevoir :						
Garanties de prêts	-	120	120	-	142	142
Effets à recevoir	67	-	67	65	-	65
Assurance crédit	10	-	10	12	-	12
	77	120	197	77	142	219
Total	1 969 \$	1 051 \$	3 020 \$	2 107 \$	1 135 \$	3 242 \$
Pourcentage	65 %	35 %	100 %	65 %	35 %	100 %

La diminution des prêts commerciaux et souverains résulte surtout des remboursements réguliers, dont l'effet a été atténué par l'écart de change en raison de la dépréciation du dollar canadien.

Les garanties de prêts ont aussi diminué en raison des remboursements réguliers sur les prêts sous-jacents, ce facteur étant atténué par l'écart de change.

Le tableau suivant présente une autre ventilation des expositions liées aux comptes commerciaux et souverains par secteur industriel et par pays.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2017		31 mars 2016	
	Total	%	Total	%
Comptes commerciaux (par secteur industriel) :				
Automobile	1 217	40	1 190	37
Aéronautique	742	25	905	28
Industries extractives	10	-	12	-
	1 969	65	2 107	65
Comptes souverains (par pays) :				
Chine	416	14	429	13
Iraq	125	4	133	4
Roumanie	120	4	142	4
Argentine	111	4	135	4
Turquie	93	3	94	3
Maroc	74	2	76	3
Autre	112	4	126	4
	1 051	35	1 135	35
Total	3 020 \$	100	3 242 \$	100

Annulation et allègement de la dette pour prêts souverains

En 1996, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont proposé un allègement de la dette extérieure de certains pays pauvres très endettés (PPTE). Cette initiative a été approuvée par les pays membres, dont le Canada. Cette exposition a trait aux conventions de prêt conclues avant 1996. Au 31 mars 2017, le Compte du Canada affichait, au titre des prêts admissibles à une annulation ou à un allègement de la dette à un PPTE, une exposition totalisant 12,4 millions de dollars ou 1,2 % du portefeuille de prêts souverains (contre 12,1 millions ou 1,2 % au 31 mars 2016).

Portefeuille de prêts ventilé par type de taux d'intérêt

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2017			31 mars 2016		
	Fixe	Variable	Total	Fixe	Variable	Total
Concessionnels	647	7	654	664	7	671
Non concessionnels	791	1 378	2 169	950	1 402	2 352
Total	1 438 \$	1 385 \$	2 823 \$	1 614 \$	1 409 \$	3 023 \$
Pourcentage	51 %	49 %	100 %	53 %	47 %	100 %

La valeur du portefeuille à taux fixe a diminué de 176 millions de dollars en raison des remboursements réguliers, dont l'effet a été atténué par l'écart de change.

Flux de trésorerie générés sur les prêts et les effets à recevoir

Le tableau ci-dessous présente un résumé des intérêts et commissions reçus sur les prêts et les effets à recevoir portés au Compte du Canada. Ces flux de trésorerie ont été versés au Trésor pendant l'exercice financier, déduction faite des charges administratives. La quasi-totalité des produits d'intérêts proviennent des prêts non concessionnels, les prêts concessionnels ayant des taux d'intérêt faibles ou nuls.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2017			31 mars 2016		
	Solde moyen annuel du principal	Flux d'intérêts	Solde moyen annuel du principal %	Solde moyen annuel du principal	Flux d'intérêts	%
Concessionnels	663	-*	0,00 %	696	-*	0,00 %
Non concessionnels	2 302	35	1,54 %	2 532	70	2,77 %
Total	2 965 \$	35 \$	1,19 %	3 228 \$	70 \$	2,17 %

* Les soldes inférieurs à 0,5 million de dollars ont été arrondis à zéro.

La diminution du solde moyen du principal résulte surtout des remboursements réguliers, ce facteur étant atténué par l'écart de change. La baisse des intérêts reçus en trésorerie en 2017 s'explique avant tout par l'encaissement en 2016 d'intérêts de 22 millions de dollars qui étaient en souffrance et par l'incorporation de certains intérêts dans l'actif en 2017.

Accords financiers aménagés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, aucun accord financier aménagé supérieur à 1 million de dollars n'est à présenter (contrairement à un prêt de 14 millions de dollars américains pour l'exercice clos le 31 mars 2016).

États financiers du Compte du Canada

État des prêts

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2017	31 mars 2016
Prêts (note 3)	2 823	3 023
Effets à recevoir (note 5)	67	65
Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts*	(1 463)	(1 481)
Compte de correction de valeur pour pertes sur intérêts courus et commissions	(1 155)	(1 254)
Escompte non amorti sur les prêts concessionnels	(432)	(456)
Intérêts courus et commissions	1 160	1 126
Total	1 000 \$	1 023 \$

* Y compris une provision pour pertes sur garanties de prêts de 1 million de dollars (2 millions en 2016).

État des passifs éventuels

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2017	31 mars 2016
Garanties de prêts (note 7)	120	142
Assurance crédit	10	12
Total	130 \$	154 \$

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2017	2016
Produits :		
Intérêts créditeurs et commissions de garantie	73	66
Profit de change	87	99
Amortissement de l'escompte	24	25
Total des produits	184	190
Charges :		
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur prêts et à la provision pour pertes sur garanties de prêts (reprise)	(102)	223
Charges administratives (note 6)	8	4
Total des charges	(94)	227
Bénéfice (perte) net	278 \$	(37) \$

Tableau des flux de trésorerie liés au Trésor

Exercice clos le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	2017	2016
Fonds remis au Trésor par EDC :		
Principal	(285)	(258)
Intérêts, primes et commissions	(35)	(70)
Charges administratives	8	4
Total des fonds remis au Trésor	(312)	(324)
Fonds du Trésor reçus par EDC :		
Principal	-	16
Total des fonds reçus du Trésor	-	16
Fonds nets en trésorerie remis au Trésor	(312) \$	(308) \$

Nota – EDC remet au Trésor tous les fonds qu'elle a reçus à l'égard des opérations sur le Compte du Canada (remboursements de prêts, paiements d'intérêts, commissions, paiements de primes, etc.), déduction faite des charges et des frais indirects de la Société découlant de ces opérations.

Notes afférentes aux états financiers

Note 1 : Mandat et autorisation

La Société a pour mission de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur ou intérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché intérieur et international. Aux termes de l'article 23 de la *Loi*, le Ministre peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser la Société à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels qui sont considérées comme servant l'intérêt national. Ces opérations ou catégories d'opérations et leur fondement juridique sont connus collectivement sous le nom de « Compte du Canada ». Ces opérations peuvent porter sur des activités facilitées dans toutes les catégories de produits d'EDC (financement, assurance crédit, assurance d'institution financière, assurance et cautionnement de contrats, assurance risques politiques), autres que les opérations d'investissement. La Société est responsable de la saine administration des opérations sur le Compte du Canada. Les comptes correspondant à ces opérations sont tenus distinctement des comptes de la Société et sont consolidés chaque année, au 31 mars, dans les états financiers du gouvernement, qui sont publiés séparément par celui-ci et qui sont audités par le vérificateur général du Canada.

La *Loi* limite à 20 milliards de dollars au total les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs et les montants de principal dus par des emprunteurs au titre du Compte du Canada. Au 31 mars 2017, la position par rapport à cette limite se chiffrait à 3 020 millions de dollars (3 242 millions au 31 mars 2016).

Note 2. Principales méthodes comptables

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût historique et comprennent les intérêts incorporés et les commissions.

Les intérêts courus sont comptabilisés sur la base contractuelle du prêt correspondant. Ils comprennent les intérêts courus et commissions sur tous les prêts, y compris les prêts en souffrance et/ou ceux pour lesquels il n'y a aucune chance de recouvrement.

Les produits d'intérêts sur prêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'engagement aux fins de présentation dans l'état du résultat net. Ils comprennent les produits d'intérêts courus et sous forme de commissions sur tous les prêts, sauf les prêts en souffrance et ceux pour lesquels il n'y a aucune garantie raisonnable de recouvrement.

L'information consolidée présentée dans les *Comptes publics du Canada* est préparée conformément aux critères énoncés dans le Manuel du receveur général (chapitre 15 – Procédures des comptes publics), selon lesquels il faut exclure les intérêts incorporés et les commissions sur l'ensemble des prêts.

Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts

Le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor estiment chaque année les corrections de valeur à apporter au Compte du Canada, et c'est le ministère des Affaires mondiales du Canada qui les comptabilise.

Conversion des devises

Tous les prêts, les engagements de prêts, les passifs éventuels, les indemnités versées et les indemnisations en cours libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change journaliers ou mensuels moyens en vigueur pendant l'exercice. Les écarts de change découlant de la conversion des soldes et des opérations libellés en devises sont comptabilisés dans l'état du résultat net.

Note 3. Prêts

Le tableau qui suit montre l'échéance contractuelle des prêts concessionnels et non concessionnels.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2017			31 mars 2016		
	Prêts concessionnels	Prêts non concessionnels	Total	Prêts concessionnels	Prêts non concessionnels	Total
En souffrance	-	1 163	1 163	-	1 144	1 144
2016-2017	-	-	-	31	302	333
2017-2018	33	276	309	32	280	312
2018-2019	33	260	293	31	258	289
2019-2020	33	267	300	32	190	222
2020-2021	33	97	130	33	72	105
2021-2022	33	27	60	33	29	62
2022-2023	33	15	48	33	14	47
2023-2024	34	15	49	33	15	48
2024-2025 et par la suite	422	49	471	413	48	461
Total	654 \$	2 169 \$	2 823 \$	671 \$	2 352 \$	3 023 \$

Note 4 : Créances en souffrance

Le tableau suivant présente une ventilation des arriérés de principal, d'intérêts et de commissions à la clôture de l'exercice. L'augmentation de 57 millions de dollars des créances en souffrance est attribuable à l'accumulation d'intérêts et de commissions additionnels sur le principal en souffrance et à la faiblesse du dollar canadien.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2017			31 mars 2016		
	Prêts commerciaux	Prêts souverains	Total	Prêts souverains	Prêts souverains	Total
Principal en souffrance	1 150	13	1 163	1 132	12	1 144
Intérêts et commissions en souffrance	928	167	1 095	908	149	1 057
Total	2 078 \$	180 \$	2 258 \$	2 040 \$	161 \$	2 201 \$

Note 5 : Effets à recevoir

Les effets à recevoir représentent des billets à ordre émis par l'emprunteur en reconnaissance d'une dette dont le montant total correspond à 6,67 % des prêts consentis au secteur de l'automobile. Les effets portent intérêt, qui est exigible à chaque date de paiement d'intérêts ou qui est incorporé à l'encours de l'effet concerné.

Note 6 : Charges administratives portées au Compte du Canada

Aux termes du paragraphe 23(5) de la *Loi*, le ministre des Finances autorise la Société à prélever sur les recettes et les recouvrements un montant qu'il estime nécessaire pour couvrir les charges et les frais indirects que la Société a engagés dans le cadre des opérations sur le Compte du Canada. Pour l'exercice 2016-2017, 3 millions de dollars (4 millions pour 2015-2016) ont été prélevés pour le paiement des frais généraux et indirects engagés par la Société dans le cadre des opérations sur le Compte du Canada. De plus, des frais juridiques de 5 millions de dollars ont été engagés pour le Compte du Canada afin de recouvrer des pertes sur prêts octroyés au secteur de l'automobile.

Note 7 : Garanties de prêts

Des garanties de prêts sont accordées pour couvrir le non-remboursement du principal et le non-paiement des intérêts et des commissions dus aux banques et aux institutions financières qui octroient des prêts à des emprunteurs. À la suite d'un appel de garantie, un actif sous forme de prêt est inscrit au bilan, et l'appel devient une obligation directe pour l'emprunteur.

Glossaire de termes financiers

Annulation et allègement de la dette – Accord en vertu duquel une partie ou la totalité de la dette souveraine d'un pays est annulée ou voit son remboursement reporté.

Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public de l'OCDE – Accord conclu entre la plupart des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui établit les délais maximaux de remboursement, les taux d'intérêt minimaux et d'autres conditions pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public afin de réduire la distorsion des échanges internationaux.

Assurance et cautionnement de contrats – Police d'assurance qui couvre les ventes dont les échéances sont habituellement supérieures à un an et qui comprend les garanties et l'assurance crédit à l'exportation, les garanties et les cautionnements d'exécution et les cautionnements couvrant les risques inhérents à la non-exécution du contrat.

Assurance crédit – Police d'assurance qui protège les entreprises canadiennes assurées contre les risques politiques et commerciaux liés aux transactions d'exportation assorties de modalités de crédit d'au plus 360 jours.

Assurance d'institution financière – Police d'assurance qui protège les institutions financières canadiennes contre le risque de contrepartie dans le cadre de transactions commerciales avec des banques étrangères et des acheteurs étrangers.

Assurance risques politiques – Police d'assurance qui protège l'assuré contre des risques politiques précis, tels que : non-transfert de fonds, expropriation, guerre, révolution ou insurrection. Elle couvre les investissements effectués sous forme de capital-actions, de prêts, de garanties, d'actifs et de services.

Compte de correction de valeur et provisions – Le compte de correction de valeur pour pertes sur prêts et les provisions pour pertes sur engagements de prêts et sur garanties de prêts représentent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes de crédit probables.

Compte de la Société – Financements et passifs éventuels qu'EDC contracte pour son propre compte. Ces opérations sont considérées séparément du Compte du Canada.

Comptes publics du Canada – Rapport du gouvernement que le receveur général prépare pour chaque exercice où figurent les opérations de tous les ministères et organismes fédéraux.

Dotations au compte de correction de valeur (ou à une provision dans le cas d'un passif) – Charge imputée au résultat afin d'établir ou de maintenir une correction de valeur (ou une provision dans le cas d'un passif) pour pertes sur prêts.

Engagement de prêt – Partie d'un prêt qui a été consentie et acceptée, mais qui n'a pas encore été déboursée.

Financement – Dispositif ayant pour effet d'accorder du crédit ou de promettre des fonds.

Flux d'intérêts – Intérêts gagnés, reçus et remis au Trésor au cours de l'exercice.

Garantie – Engagement d'assurer le remboursement d'une dette. Pour le garant, la garantie constitue un passif éventuel.

Intérêts courus – Intérêts gagnés mais non encore payés sur un prêt ou un autre instrument portant intérêt, calculés à compter de la date du décaissement ou de la date du dernier paiement d'intérêts, selon celle qui arrive en dernier.

Investissement – Participation qu'EDC peut détenir dans une entité au moyen de capital risque ou de capital-investissement.

Passif éventuel – Obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance de certains événements futurs. Les polices d'assurance et les garanties en cours sont des passifs éventuels.

Prêt concessionnel – Prêt sans intérêt ou assorti d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché ou qui comporte de longues périodes de remboursement. Dans de rares cas, un prêt normal peut être assorti d'un prêt concessionnel dont le niveau de concessionnalité global doit atteindre au moins 35 % (niveau qui satisfait aux mesures imposées par l'*Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public* de l'OCDE à l'égard de l'aide liée).

Prêt souverain – Prêt pour lequel le risque financier et le risque de non-remboursement sont assumés par un gouvernement souverain.

Risque de taux d'intérêt – Risque que la juste valeur (ou les flux de trésorerie futurs) d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché.

Solde moyen annuel du principal – Encours moyen des prêts et des effets à recevoir portant intérêt qui sont détenus au cours de l'exercice, converti au taux de change moyen de l'exercice.

Trésor – Total des fonds publics déposés auprès du receveur général.